



Préavis d'adjudication de contrat

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

SAS est largement utilisé à Statistique Canada (STATCAN), soit par plus de 2 500 travailleurs du savoir. En 1999, STATCAN a approuvé SAS en tant que technologie stratégique et a lancé un ensemble coordonné de services de soutien et d'incitatifs pour l'usage généralisé du centre de formation en informatique (CFI). Une croissance importante de la demande en formation sur SAS a été observée à la suite de l'approbation stratégique de ce produit logiciel. Le mandat du CFI consiste à donner de la formation et des cours personnalisés sur SAS selon divers niveaux de complexité. Les participants à cette formation sont les membres du personnel du gouvernement du Canada.

Pour accroître la connaissance qu'ont les utilisateurs des produits logiciels de SAS, la Division du perfectionnement du personnel et du mieux-être (DPPM) de STATCAN requiert la fourniture des cours SAS version 9.5 énumérés à l'appendice 1 - Liste des cours. La plupart de la formation sera dispensée à STATCAN et possiblement dans les régions. Les cours seront dispensés, soit à STATCAN ou au site de l'entrepreneur, dans les formats suivants:

- En classe, dirigé par un instructeur, en apprentissage;
- Apprentissage virtuel en temps réel; ou
- Apprentissage virtuel et auto-rythmé.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé de capacités que son produit / équipement / système (selon le cas) répond aux exigences suivantes:

- i. le fournisseur doit être en mesure de démontrer que l'entreprise a fourni des services de formation SAS dans les deux langues officielles;
- ii. le fournisseur doit être en mesure de démontrer que l'entreprise a fourni avec succès des services de personnalisation de cours dans les deux langues officielles à au moins deux clients depuis le 1er janvier 2015;
- iii. le fournisseur doit être en mesure de fournir un minimum de trois (3) formateurs avec au moins trois (3) années d'expérience en enseignement sur les produits SAS au cours des cinq (5) dernières années;
- iv. le fournisseur peut fournir un manuel électronique dans les deux langues officielles pour chaque cours de formation énuméré à l'annexe 1; et
- v. le fournisseur détient des locaux de formation dans la région de la capitale nationale (RCN).



4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti aux accords commerciaux suivants:

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) OU l'Accord sur le commerce intérieur (ACI)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones (S/O)

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales (S/O)

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Seul SAS Institute Inc. est en mesure de satisfaire aux exigences dans les deux langues officielles afin de soutenir les investissements considérables de STATCAN dans les produits SAS. À l'heure actuelle, SAS Institute dispose de manuels électroniques dans les deux langues officielles pour chaque cours de formation énuméré à l'Annexe 1; ils tiennent également des locaux de formation dans la région de la capitale nationale (RCN).

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au Règlement sur les marchés de l'État est invoquée pour cet achat, paragraphe :

- 6d - « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de:

Accord de libre-échange canadien (ALEC)

Article 513 1 b) si les produits ou les services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de produits ou de services de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisants pour l'une des raisons suivantes :

- (ii) l'absence de concurrence pour des raisons techniques

Accord de libre-échange nord-américain (ALENA)

Chapitre 10 - Article 1016.2(b) - lorsque, du fait qu'il s'agit de travaux d'art ou pour des raisons liées à la protection de brevets, de droits d'auteur ou d'autres droits exclusifs ou de renseignements de nature exclusive, ou en l'absence de concurrence pour des raisons techniques, les produits ou services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera aucun produit ou service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant;

Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)



Annexe 4(b), Article XIII 1(b) dans les cas où les marchandises ou les services ne pourront être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existera pas de marchandise ou de service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant pour l'une des raisons suivantes:

iii. absence de concurrence pour des raisons techniques;

Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)

Article 19.12 (b) si les marchandises ou services ne peuvent être fournis que par un fournisseur particulier et qu'il n'existe pas de marchandise ou de service de rechange ou de remplacement raisonnablement satisfaisant pour l'une des raisons suivantes :

iii. absence de concurrence pour des raisons techniques;

10. Titre de propriété intellectuelle

Sans préjudice des droits existants de propriété intellectuelle ou relatifs à l'information ou les données fournies par le Canada aux fins du contrat, le droit d'auteur sur tout ce qui est conçu, développé, ou produit en vertu des travaux prévus par le contrat, appartiendront à l'entrepreneur.

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

Le contrat proposé est pour une période d'un (1) an, à compter de la date d'attribution du contrat, avec deux (2) options de prolongation d'une durée de six (6) mois chacune.

12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimative du contrat, y compris les options, ne doit pas dépasser **1 200 000.00 \$** (TPS / TVH en sus).

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

SAS Institute (Canada) Inc.
500 - 280 rue King Street Est
Toronto, ON M5A 1K7

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités est le 13 mars 2019 à 14 h HAE.

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :



Statistics Statistique
Canada Canada

#PAC: J024663

Nathalie Sielatycki, Coordonnatrice – Division des services de soutien intégrés
Courriel : nathalie.sielatycki@canada.ca



Appendice 1 – Liste des cours

Titre du cours	Durée estimée du cours en jours	Nombre estimatif de cours donnés annuellement	Format de prestation*
1. SAS Programmation 1 : Fondements	2	6	C et ETR ou ERP
2. SAS Programmation 2 : Manipulation de données avec l'étape DATA	2	5	C et ETR ou ERP
3. SAS Enterprise Guide 1 : Requêtes et rapports (EG 7.1 ou 7.15)	2	6	C et ETR ou ERP
4. SAS Enterprise Guide 2 : Tâches et requêtes avancées (EG 7.1 ou 7.15)	2	2	C et ETR ou ERP
5. SAS Enterprise Guide pour Programmeurs Expérimentés (EG 7.1 ou 7.15)	2	4	C et ETR ou ERP
6. SAS Langage Macro 1 : L'essentiel	2	2	C et ETR ou ERP
7. SAS SQL 1 : L'essentiel	3	3	C et ETR ou ERP
8. SAS logiciel JMP : Exploration de données V14	1	1	C et ETR ou ERP

*C - Formation en classe, ETR - Formation en ligne en temps réel, ERP - Formation en ligne selon un rythme personnel